

**AFRICAN UNION**

الاتحاد الأفريقي

**UMOJA WA AFRIKA**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

**UNIÓN AFRICANA**

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Quarante-quatrième session ordinaire**

**15 janvier-15 février 2024**

**Addis-Abeba, ÉTHIOPIE**

**EX.CL/1462(XLIV)**

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP  
SUR LES ACCORDS DE SIÈGE ET D'ACCUEIL**

## I. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur les accords de siège et d'accueil a tenu une réunion le 5 décembre 2023 par vidéoconférence, afin de discuter de la matrice des questions en suspens concernant la mise en œuvre des accords de siège et d'accueil.

2. **Mohamed Omar Gad**, ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine, président du Sous-comité du COREP sur les accords de siège et d'accueil.

## II. PARTICIPATION

3. Les membres suivants du Sous-comité étaient présents :

1. Égypte (président) ;
2. Éthiopie ;
3. Tchad ;
4. Namibie ;
5. Mozambique ;
6. Afrique du Sud ;
7. Sénégal ;
8. Gambie ;
9. Tanzanie.

## III. ALLOCUTIONS PRÉLIMINAIRES

4. Dans son allocution d'ouverture, S.E. Amb. Mohamed Gad a souhaité la bienvenue aux membres et a remercié le secrétariat (OLC) d'avoir facilité l'organisation de la réunion.

5. Il a en outre souligné le rôle crucial que joue le Sous-comité et a réaffirmé l'engagement de l'Égypte à rendre opérationnels les travaux du Sous-comité et à assurer le bon fonctionnement de l'UA et de ses organes en ce qui concerne les questions relevant du mandat du Sous-comité.

6. En ce qui concerne le fait que le Sous-comité n'a pas de mandat pour réglementer et guider son travail, il a donc demandé au secrétariat d'élaborer un projet de mandat pour le Sous-comité, qui sera présenté et examiné après le sommet de février.

7. En ce qui concerne certains documents dont l'examen conjoint avec le Sous-comité du COREP sur les règles, les normes et les pouvoirs (présidé par le Zimbabwe), est en suspens à savoir (projet d'accord d'accueil type pour les institutions de l'UA, projet d'accord d'accueil type pour les réunions de l'UA, révision des critères d'accueil de siège des organes, institutions et agences spécialisées de l'UA), S.E. Amb. Mohamed Gad a proposé que l'examen de ces documents juridiques soit effectué après février 2024, compte tenu du calendrier chargé des États membres dans le cadre de la préparation du Sommet à venir.

8. Il a conclu son allocution liminaire en soulignant qu'il manquait deux (2) membres au Sous-comité, l'un de la région d'Afrique du Nord et l'autre de la région d'Afrique de l'Ouest. Il a donc demandé au secrétariat d'informer les doyens respectifs de ces régions de nommer un membre de la région d'Afrique du Nord et de remplacer le membre suspendu de la région d'Afrique de l'Ouest, conformément à la pratique.

#### **IV. EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

9. Les points suivants de l'ordre du jour ont été examinés au cours des deux sessions du Sous-comité :

- a. Allocution préliminaire du président ;
- b. Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;
- c. Examen de la matrice des questions en suspens ;
- d. Questions diverses ;
- e. Allocution de clôture du président.

#### **V. MISE À JOUR SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MATRICE DES QUESTIONS EN SUSPENS**

10. Le Bureau du Conseiller juridique a présenté la matrice des questions en suspens et le président de séance a ouvert le débat. Les participants ont félicité le secrétariat pour la version actualisée de la matrice des questions en suspens liées au mandat du Sous-comité.

11. La réunion a demandé au secrétariat de mettre à jour les listes de diffusion des membres du Sous-comité afin de faciliter la transmission des documents de la réunion ou de toute autre communication liée au mandat du Sous-comité.

12. La réunion a également noté que certains éléments de la matrice doivent être réalignés et révisés afin d'éviter toute duplication et d'affiner le langage pour le rendre plus approprié et plus diplomatique.

13. La réunion a ensuite demandé au secrétariat de présenter une mise à jour périodique et de communiquer tous les éléments aux personnes de contact au sein de l'OLC.

14. La République arabe d'Égypte a félicité le Secrétariat pour la mise à jour présentée à la réunion et l'organisation de la réunion technique avec les départements concernés du ministère des Affaires étrangères de l'Égypte le 27 novembre 2023, dans le but de peaufiner et d'aligner le document du point de vue linguistique.

15. Le représentant de la République arabe d'Égypte a donc demandé au Secrétariat de finaliser et de partager la version actualisée afin de convoquer une réunion finale, l'objectif étant que l'accord soit prêt à être signé en marge du sommet de février 2024.

16. Le délégué de l'ambassade de la République-Unie de Tanzanie a souligné la nécessité de mettre à jour la matrice. Il a également souligné que le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, en particulier au siège de l'Union panafricaine des postes (UPAP), a fait davantage, mais que ces nouveaux développements ne sont pas reflétés dans la matrice en cours de discussion. Il a donc accepté de soumettre officiellement au secrétariat du Sous-comité tous les nouveaux développements et facilités qui ont été mis à disposition par la République-Unie de Tanzanie afin que la matrice soit mise à jour en conséquence.

17. L'honorable délégué de la République d'Afrique du Sud a informé la réunion que des consultations sont en cours sur la question des accords de pays d'accueil de siège des institutions de l'UA hébergées par l'Afrique du Sud, en tenant compte de la législation nationale. Il a également informé la réunion qu'une proposition visant à héberger tous les bureaux de l'UA dont le siège est en Afrique du Sud dans un seul et même local est également à l'étude.

18. En ce qui concerne les États membres qui se sont vu refuser des visas pour assister à la réunion organisée par les institutions de l'UA en Afrique du Sud, les participants ont demandé de recueillir des informations détaillées auprès du Gouvernement sud-africain afin que la question soit traitée en temps utile par les autorités compétentes.

19. Le représentant de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a fait part de son inquiétude concernant le flux d'informations, déclarant qu'il n'avait pas reçu la communication relative à cette réunion. Il a demandé au secrétariat de mettre à jour la liste de diffusion, comme l'ont suggéré d'autres membres. Il a également informé la réunion que des mesures avaient été prises pour résoudre certains problèmes en suspens. Il a indiqué que les permis de conduire sont désormais délivrés en anglais et en amharique. En outre, il a informé la réunion que la limite des dollars américains pouvant être transportés en Éthiopie a été portée de 3 000 dollars à 10 000 dollars. En outre, sur la question de l'argent et des autres objets de valeur saisis, il a informé la réunion qu'une décision politique exceptionnelle de restituer l'argent saisi aux bénéficiaires a été prise et que des progrès ont été accomplis à cet égard. En ce qui concerne les autres questions en suspens, le représentant a exprimé l'engagement du pays hôte à continuer à travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes pour résoudre toutes les questions en suspens.

## VI. CONCLUSIONS :

20. Comme conclusions et recommandations, le Président a :

- pris note de l'exposé présenté par l'OLC sur la matrice des questions en suspens, des commentaires et observations formulés par les membres du Sous-comité, ainsi que des réponses fournies par la Commission à ce sujet ;
- félicité les États membres et la Commission pour les progrès accomplis dans la résolution des questions en suspens affectant les activités de l'Union sur leur territoire, et demandé à l'OLC de continuer à mettre à

jour la matrice des questions en suspens et de désigner un point focal au sein de l'OLC pour cette tâche ;

- demandé à la Commission de mettre à jour les informations disponibles, y compris la divulgation complète de tous les cas mentionnés dans la matrice, dans l'intérêt de la transparence et de l'action des États membres ;
- demandé à l'OLC d'élaborer et de développer un projet de mandat pour le Sous-comité, qui sera présenté au Sous-comité en avril 2024 pour examen ;
- demandé au Secrétariat de communiquer officiellement aux doyens des régions d'Afrique du Nord et de l'Ouest afin de finaliser la composition du Sous-comité ;
- enfin, demandé au Secrétariat de mettre à jour la liste de diffusion des membres du Sous-comité.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

**21.** En l'absence d'autres questions, le président du Sous-comité a remercié les membres pour leur présence et leur participation à la réunion et a clôturé la réunion.

## PROJET DE DÉCISION SUR LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES ACCORDS DE SIÈGE ET LES ACCORDS D'ACCUEIL

### Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Sous-comité du siège et **DEMANDE** à la Commission de poursuivre les consultations avec les pays d'accueil afin de traiter toutes les questions en suspens dans la matrice ;
2. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer le mandat du Sous-comité sur les accords de siège et les accords d'accueil avec le pays hôte avant avril 2024 et de le soumettre au Sous-comité pour examen et transmission au COREP, conformément au règlement intérieur en vigueur de l'Union ;
3. **DEMANDE** au Secrétariat et aux États membres qui hébergent les organes, institutions et bureaux de l'UA de fournir des mises à jour régulières aux membres du Sous-comité sur les nouvelles questions qui requièrent leur attention ;
4. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par le gouvernement de la République arabe d'Égypte et de son engagement à finaliser l'accord de siège de la Délégation permanente de l'Union africaine auprès de la Ligue des États arabes au Caire, en Égypte ;
5. **SALUE** les efforts déployés par le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour régler les questions en suspens dans la matrice et **SE FÉLICITE de** l'amélioration constante du bon fonctionnement de la Commission de l'Union africaine et des missions diplomatiques accueillies par la République fédérale démocratique d'Éthiopie ;
6. **FÉLICITE** le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et le Secrétariat de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'achèvement de la construction et l'inauguration du siège permanent de l'Union panafricaine des postes (UPAP) à Arusha, en Tanzanie ;
7. **SE FÉLICITE ENFIN** de l'engagement pris par le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud de finaliser les consultations en cours sur les accords de siège avec les institutions de l'UA hébergées par l'Afrique du Sud et **DEMANDE** au Sous-comité de s'engager auprès du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour finaliser cette question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2024-01-15

# Report of the PRC sub-committee on Headquarters and Host Agreements

African Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10499>

*Downloaded from African Union Common Repository*